

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Présents : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Christelle COUFFI, Martine LACROIX.

Représentés : Maxime MICHEL (par Julie MONTCOUQUIOL), Emilie LAVOREL (par Claire DÉPIGNY-SOUVRAS).

Absents : ---

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021
- Procès-verbal d'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à démission
- Désignation du Secrétaire de séance
- Examen du Compte Administratif 2020
- Examen du Budget Primitif 2021
- Délibérations :
 - * n° 2021/04/01 : Approbation du Compte Administratif 2020
 - * n° 2021/04/02 : Approbation du Compte de Gestion 2020, dressé par Madame Laurence GARIGLIO, Receveur
 - * n° 2021/04/03 : Affectation des résultats 2020
 - * n° 2021/04/04 : Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales
 - * n° 2021/04/05 : Adoption du Budget Primitif 2021
 - * n° 2021/04/06 : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Election d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration
 - * n° 2021/04/07 : Modification de la composition des Commissions Communales
 - * n° 2021/04/08 : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – Purge des privilèges et hypothèques
 - * n° 2021/04/09 : Sécurité routière - Acquisition d'un radar pédagogique - Demande de subvention au titre des amendes de police
 - * n° 2021/04/10 : Sécurité routière - Acquisition de signalisation - Demande de subvention au titre des amendes de police
 - * n° 2021/04/11 : Création d'un groupe périscolaire - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
 - * n° 2021/04/12 : Acquisition d'un local commercial - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
 - * n° 2021/04/13 : Remplacement des huisseries de la salle polyvalente - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
 - * n° 2021/04/14 : Rénovation de l'aire de jeux du Chef-lieu de CUVAT - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
 - * n° 2021/04/15 : Réhabilitation d'un chemin rural au lieu-dit « des Trébilles » - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
 - * n° 2021/04/16 : Sécurisation et mise en place d'un mode hébergé d'accès aux données informatiques de la Mairie
Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021 est adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE À DÉMISSION

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Monsieur Roland DUQUEUX a présenté par courrier en date du 29 mars 2021, reçu le 29 mars 2021, sa démission de son mandat de Conseiller Municipal.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a été informé de cette démission, en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Martine LACROIX est donc appelée à remplacer Monsieur Roland DUQUEUX au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Martine LACROIX est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Madame Martine LACROIX en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur Philippe CLERJON est désigné comme secrétaire de séance.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal examine les documents relatifs au Compte Administratif 2020.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal examine les documents relatifs au Budget Primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/04/01 : Approbation du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JAMES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	----	1.708.888.55	62.604.72	----	62.604.72	1.708.888.55
Opérations de l'exercice	711.194.37	965.843.92	300.179.03	156.347.89	1.011.373.40	1.122.191.81
Totaux	711.194.37	2.674.732.47	362.783.75	156.347.89	1.073.978.12	2.831.080.36
Résultats de clôture	----	1.963.538.10	206.435.86	----	----	1.757.102.24
Restes à réaliser	----	----	----	----	----	----
<i>Totaux cumulés</i>	----	1.963.538.10	206.435.86	----	----	1.757.102.24
Résultats définitifs	----	1.963.538.10	206.435.86	----	----	1.757.102.24

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

suffrages exprimés	14	<i>pour</i>	10	<i>contre</i>	03	<i>abstention</i>	01
--------------------	----	-------------	----	---------------	----	-------------------	----

N° 2021/04/02 : Approbation du Compte de Gestion 2020, dressé par Madame Laurence GARIGLIO, Receveur

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	14	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	01
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	----

N° 2021/04/03 : Affectation des résultats 2020

Vu les résultats 2020 de la Commune de CUVAT faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1.963.538.10 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'affecter cet excédent de la manière suivante :

* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 206.435.86 euros ;

* au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », la somme de 1.757.102.24 euros.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/04 : Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les Communes bénéficient, à partir de l'année 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le Département de la Haute-Savoie, ce taux s'élevait à 12.03 % pour l'année 2020. Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des Communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021, équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la Commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 16.13 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la Commune, soit 4.10 % et du taux 2020 du Département, soit 12.03 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire, en 2021, le niveau voté par la Commune en 2020, à savoir 23.09 %.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;
- Vu la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;
- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;
- Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;
- Considérant le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux Communes à partir de 2021 ;

N° 2021/04/04 : Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales (suite)

après en avoir délibéré, **décide** d'appliquer, pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.13 % ;
- * taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 23.09 %.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	14	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	01
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	----

N° 2021/04/05 : Adoption du Budget Primitif 2021

Madame la Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2021 de la Commune dont les dépenses et recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

- | | |
|--|--|
| - <u>section de fonctionnement</u> | - <u>section d'investissement</u> |
| * <u>dépenses</u> : 2.704.431.60 euros | * <u>dépenses</u> : 2.244.268.72 euros |
| * <u>recettes</u> : 2.704.431.60 euros | * <u>recettes</u> : 2.244.268.72 euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le Budget Primitif 2021.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	12	<i>contre</i>	03	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	----	--------------------	-----

N° 2021/04/06 : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Election d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration

- Madame la Maire rappelle que, par délibération n° 202006/03 du 08 juin 2020, le Conseil Municipal a :
- fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à :
 - * quatre (4) le nombre de membres élus par le Conseil Municipal,
 - * quatre (4) le nombre de membres nommés par le Maire ;
 - élu, en qualité de Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :
 - * Mesdames Claire DEPIGNY-SOUVRAS et Nadia DERRIEN-MOLLIER,
 - * Messieurs Jacques COESNON et Henri MASSON.

Elle rappelle également que, par arrêté n° 2020/20 du 19 juin 2020, ont été nommés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mesdames Véronique BADONNEL et Martine LACROIX,
- Messieurs Hervé BOUVET et Eric LAVOREL.

Madame la Maire informe l'Assemblée que Madame Claire DEPIGNY-SOUVRAS lui a présenté sa démission de ses fonctions de Membre élu du Conseil d'Administration du CCAS.

Par conséquent, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, à la suite des opérations de vote, **a élu**, en qualité de Représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Madame Martine LACROIX.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/07 : Modification de la composition des Commissions Communales

Madame la Maire rappelle que, par délibération n° 202006/11 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a :

- décidé la création des Commissions Communales suivantes :
 - * Commission Communication,
 - * Commission Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière,
 - * Commission Finances,
 - * Commission Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle
 - * Commission Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine,
 - * Commission Vie Associative, Sportive et Culturelle ;
- procédé à la désignation des membres de chacune des Commissions Communales.

Madame la Maire informe l'Assemblée que, suite à la démission de Monsieur Roland DUQUEUX de son mandat de Conseiller Municipal et à l'installation de Madame Martine LACROIX en qualité de Conseillère Municipale, il y a lieu d'apporter des modifications à la composition des Commissions Communales.

N° 2021/04/07 : Modification de la composition des Commissions Communales (suite)

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L.2121-21 et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, **entérine** les modifications de composition des Commissions Communales, comme suit :

Commission « Communication »

Vice-président : Monsieur Jacques **JAMES**

Madame Martine **LACROIX**

Madame Emilie **LAVOREL**

Monsieur Maxime **MICHEL**

Pas de candidat

Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Vice-présidente : Madame Claire **DÉPIGNY-SOUVRAS**

Monsieur Philippe **CLERJON**

Monsieur Jacques **COESNON**

Madame Christelle **COUFFI**

Madame Emilie **LAVOREL**

Commission « Finances »

Vice-président : Monsieur Jacques **JAMES**

Madame Claire **DÉPIGNY-SOUVRAS**

Monsieur Henri **MASSON**

Monsieur Maxime **MICHEL**

Madame Sandrine **REBELLE**

Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Vice-présidente : Madame Sandrine **REBELLE**

Monsieur Jacques **COESNON**

Madame Jessica **DA COSTA**

Madame Claire **DÉPIGNY-SOUVRAS**

Monsieur Henri **MASSON**

Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Vice-président : Monsieur Jacques **JAMES**

Monsieur Jacques **COESNON**

Madame Jessica **DA COSTA**

Monsieur François **RIGNOT**

Monsieur Didier **TERRIER**

Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Vice-président : Monsieur Maxime **MICHEL**

Madame Nadia **DERRIEN-MOLLIER**

Madame Martine **LACROIX**

Monsieur Didier **TERRIER**

Pas de candidat

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/08 : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – Purge des privilèges et hypothèques

- Vu l'article R.2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le prix des acquisitions immobilières, faites à l'amiable suivant les règles du droit civil pour le compte des Communes et de leurs établissements publics, peut être payé au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'il n'excède pas un montant fixé par arrêté du Ministre chargé du Domaine et du Ministre de l'Intérieur ;

- Vu l'annexe I du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article Rubrique 5 relatif aux opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, 51. Acquisitions amiables d'immeubles à titre onéreux, 511. Sous forme de vente simple, 5112. Acquisition par acte authentique dressé en la forme administrative, 5112122. Cas de l'immeuble qui est grevé de charges, Dispense d'accomplissement des formalités de purge : Décision de l'organe délibérant renonçant à la purge des droits réels immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7.700 euros accompagné d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le Responsable du Service de la Publicité Foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à la plus lointaine des échéances suivantes : la publication de l'acte translatif de propriété, ou deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par le vendeur ;

N° 2021/04/08 : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – Purge des privilèges et hypothèques (suite)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, lorsque les actes authentiques sont passés en la forme administrative, il est nécessaire d'amoindrir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires, notamment les frais de mainlevée de privilèges et hypothèques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Considérant la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la Commune l'aboutissement de ses acquisitions amiables,

et après en avoir délibéré, **autorise** Madame la Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la Collectivité et au vu d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le Responsable du Service de la Publicité Foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la Collectivité, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7.700 euros pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

suffrages exprimés	15	pour	15	contre	---	abstentions	---
--------------------	----	------	----	--------	-----	-------------	-----

N° 2021/04/09 : Sécurité routière - Acquisition d'un radar pédagogique - Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame la Maire propose aux Membres du Conseil Municipal l'acquisition d'un radar pédagogique mobile, qui sera installé sur les voiries communales et régulièrement déplacé, afin de collecter un maximum de données sur le comportement des différents véhicules circulant sur le territoire de la Commune.

Ce dispositif participera à une réflexion plus globale sur la sécurité routière tant pour la circulation piétonne que pour la circulation des véhicules et les aménagements à améliorer, à repenser et à créer.

Cette acquisition étant une opération de sécurité routière et donc éligible à la répartition du produit des amendes de police, il est proposé de solliciter la subvention.

Cet achat a été chiffré à la somme de 3.201.48 euros H.T., soit 3.841.78 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable à l'acquisition d'un radar pédagogique dont le montant s'élève à la somme de 3.201.48 euros H.T., soit 3.841.78 euros T.T.C., dans le cadre d'une opération de sécurité routière ;
- **s'engage** à procéder à l'achat du dispositif susmentionné ;
- **sollicite** une subvention au titre des Amendes de police.

suffrages exprimés	15	pour	14	contre	---	abstention	01
--------------------	----	------	----	--------	-----	------------	----

N° 2021/04/10 : Sécurité routière - Acquisition de signalisation - Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'en raison d'un développement accru de l'urbanisation et d'un trafic routier qui a considérablement augmenté ces dernières années, il devient nécessaire d'améliorer et de renforcer la signalisation routière sur le territoire de la Commune.

Il convient donc de renouveler certains panneaux, d'en apposer de nouveaux et d'installer des dispositifs différents, tels que des silhouettes aux abords des abribus.

Cette signalisation étant une opération de sécurité routière et donc éligible à la répartition du produit des amendes de police, il est proposé de solliciter la subvention.

Ces acquisitions ont été chiffrées à la somme de 3.245.45 euros H.T., soit 3.894.53 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

N° 2021/04/10 : Sécurité routière - Acquisition de signalisation - Demande de subvention au titre des amendes de police (suite)

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable à l'acquisition de signalisation (panneaux, silhouettes, ...) dont le montant s'élève à la somme de 3.245.45 euros H.T., soit 3.894.53 euros T.T.C., dans le cadre d'une opération de sécurité routière ;
- **s'engage** à procéder à l'achat des dispositifs susmentionnés ;
- **sollicite** une subvention au titre des Amendes de police.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/11 : Création d'un groupe périscolaire - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la hausse importante des effectifs des services périscolaires (cantine et garderie) ces dernières années et le fait que la salle polyvalente qui accueille actuellement ces services n'est plus fonctionnelle, ni adaptée pour permettre un bon fonctionnement. Elle rappelle également que sa situation à 150 m de l'école induit des problèmes de sécurité lors du transfert des enfants.

Cet état de fait conduit la Commune à initier le projet de création d'un groupe périscolaire.

La construction de ce bâtiment se fera simultanément avec l'agrandissement de l'école, décidé par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, compétente en matière scolaire.

Dans un souci d'optimisation de gestion et des coûts, la Commune et la Communauté de Communes ont constitué un groupement de commandes.

Les travaux doivent démarrer au premier semestre 2021 et le bâtiment doit normalement être livré pour la rentrée scolaire 2022.

Le coût total estimatif (travaux, frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique), pour la Commune, s'élève à la somme de 1.172.214.72 euros H.T., soit 1.406.657.66 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la création d'un groupe périscolaire ;
- **dit** que le coût estimatif de ce projet (travaux, frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique) s'élève à la somme de 1.172.214.72 euros H.T., soit 1.406.657.66 euros T.T.C. ;
- **s'engage** à réaliser les travaux correspondants.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/12 : Acquisition d'un local commercial - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de développer la vie commerçante et de vitaliser le Chef-lieu en cohérence avec les besoins de la population, en constante augmentation.

A cet effet, elle informe l'Assemblée de l'opportunité, pour la Commune, d'acquérir un local commercial situé au rez-de-chaussée d'un immeuble à construire à vocation résidentielle au Chef-lieu et permettre ainsi d'enrichir le patrimoine communal.

Ce local, d'une superficie comprise entre 78 et 146 m², sera vendu hors d'eau/hors d'air et restera à aménager. Il serait mis en location par le biais d'un bail commercial ou professionnel, à l'issue d'un appel à projets.

Le coût d'acquisition est d'environ 200.000 euros H.T.

N° 2021/04/12 : Acquisition d'un local commercial - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) (suite)

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'acquisition d'un local commercial ;
- **dit** que le coût de ce projet s'élève à la somme de 200.000 euros H.T. ;
- **s'engage** à réaliser cette opération.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/13 : Remplacement des huisseries de la salle polyvalente - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les huisseries en bois de la salle polyvalente, qui datent de 1994, sont en fin de vie.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, lors de sa dernière visite de sécurité, a fait remarquer que les portes ne sont plus aux normes. Par ailleurs, certaines d'entre elles ferment difficilement. De plus, l'isolation et l'étanchéité ne sont plus correctement assurées sur certains ouvrants.

Elle rappelle également que la salle polyvalente :

- abrite les services périscolaires (cantine et garderie) de la Commune,
- accueille le bureau de vote lors des élections,
- accueille les événements communaux tels que la cérémonie des vœux, ...
- sert de salle de cinéma,
- est mise à la disposition des associations communales pour des spectacles, du théâtre, des activités sportives, des manifestations caritatives de type téléthon, ...
- est mise à la disposition pour notamment des mariages, sépultures, ...

La Commune projette donc le remplacement de l'intégralité des ouvrants existants par des huisseries en aluminium avec barre anti-panique et une bonne isolation thermique afin de participer à l'effort de rénovation énergétique.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 71.205.93 euros H.T., soit 85.447.12 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour le remplacement des huisseries de la salle polyvalente ;
- **dit** que le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 71.205.93 euros H.T., soit 85.447.12 euros T.T.C. ;
- **s'engage** à réaliser les travaux correspondants.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	14	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	01
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	----

N° 2021/04/14 : Rénovation de l'aire de jeux du Chef-lieu de CUVAT - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les deux modules principaux de l'aire de jeux du Chef-lieu sont arrivés en fin de vie. La structure est à reprendre et les panneaux montrent des signes d'usure très importants. Par ailleurs, le sol est de nature humide.

N° 2021/04/14 : Rénovation de l'aire de jeux du Chef-lieu de CUVAT - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) (suite)

Il convient donc :

- de conserver les modules en bon état,
- d'enlever et remplacer les modules vétustes,
- de drainer le sol,
- de reprendre les bordures abîmées par l'humidité,
- de mettre en place des copeaux en guise de revêtement de sol.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 24.675.00 euros H.T., soit 29.610.00 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la rénovation de l'aire de jeux du Chef-lieu ;
- **dit** que le coût estimatif de ce projet s'élève à la somme de 24.675.00 euros H.T., soit 29.610.00 euros T.T.C.
- **s'engage** à réaliser les travaux correspondants.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2021/04/15 : Réhabilitation d'un chemin rural au lieu-dit « des Trébilles » - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'en raison d'un développement accru de l'urbanisation et d'un trafic routier qui a considérablement augmenté ces dernières années, il devient nécessaire d'améliorer et de renforcer la sécurité routière sur le territoire de la Commune.

A cet effet, il convient de sécuriser l'accès des piétons entre un arrêt de bus scolaire, situé sur la Route Départementale n° 272, et les habitations du Chemin des Cuvattes, de la Route des Lavorel et de la Route de la Montagne.

Cette opération consiste en la réhabilitation du chemin rural existant, qui relie la RD n° 272 au Chemin des Cuvattes. Ce chemin rural est peu marqué : il s'agit donc de le créer en revêtement gravier type concassé (Ø 30) afin d'en permettre l'accès toute l'année.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 14.867.25 euros H.T., soit 17.840.95 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la réhabilitation d'un chemin rural au lieu-dit « les Trébilles » ;
- **dit** que le coût estimatif de ce projet s'élève à la somme de 14.867.25 euros H.T., soit 17.840.95 euros T.T.C.
- **s'engage** à réaliser les travaux correspondants.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	14	<i>contre</i>	01	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	----	--------------------	-----

N° 2021/04/16 : Sécurisation et mise en place d'un mode hébergé d'accès aux données informatiques de la Mairie - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les données numériques de la Mairie sont actuellement stockées localement sans protection contre les intrusions extérieures.

De plus, ces données ne sont pas accessibles à distance ce qui empêche tout recours au télétravail dans le contexte sanitaire actuel.

N° 2021/04/16 : Sécurisation et mise en place d'un mode hébergé d'accès aux données informatiques de la Mairie - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) (suite)

En outre, l'ensemble des données et des outils n'est pas centralisé, ce qui génère des risques quant au suivi des données essentielles au fonctionnement des services communaux.

L'objectif est donc d'avoir une vue globale et sécurisée sur l'ensemble de ces données grâce à une solution hébergée avec des accès spécifiques en fonction des besoins et d'en assurer la sauvegarde et la protection, conformément à la réglementation de protection des données personnelles (RGPD).

Le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 2.102.00 euros H.T., soit 2.522.40 euros T.T.C.

Le financement sera assuré :

- sur les ressources propres de la Commune,
- par l'apport de subventions.

Le financement de la T.V.A. sera assuré par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour présenter, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la sécurisation et mise en place d'un mode hébergé d'accès aux données informatiques de la Mairie ;
- **dit** que le coût de cette opération s'élève à la somme de 2.102.00 euros H.T., soit 2.522.40 euros T.T.C. ;
- **s'engage** à réaliser les actions correspondantes.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission a travaillé sur la rédaction du 1^{er} numéro de la Gazette.

La diffusion a eu lieu en fin de semaine dernière.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

Présenté par Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

La Commission s'est réunie le 24 mars 2021.

2.1. Sécurité routière

Deux figurines d'1.50 m vont être placées sur la Commune, en bord de chaussée, Route de Burgaz et Route de Ferrières. Selon les résultats, l'acquisition de deux autres figurines pourrait être envisagée.

2.2. Déchets verts

Une phase de test, sur la plateforme du Bois de la Cure, va avoir lieu du 17 avril au 15 mai 2021, tous les samedis et dimanche de 9h30 à 11h30, sauf le 1^{er} mai, avec la présence d'au moins un élu.

Les habitants pourront y déposer leurs déchets de taille et de tonte, tout en les encourageant à valoriser la tonte chez eux.

Une société les évacuera dans une benne.

2.3. Poubelles de tri au Kiosque

Afin d'encourager la valorisation des déchets, des poubelles, avec le code couleur du tri, vont être ajoutées ainsi qu'une affiche pédagogique.

2.4. Schéma directeur cyclable

Nous avons répondu au questionnaire communal pour le projet de voie cyclable traversant la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

Les habitants sont invités à répondre à une enquête en ligne sur le site de la CCPC.

3°/ **Commission « Finances »**

Présenté par Madame Julie MONTCOUQUIOL

Suite à la réunion de travail du Conseil Municipal consacrée au Budget Primitif 2021 du 22 mars dernier, la Commission s'est réunie, le 1^{er} avril, pour finaliser les documents suite aux différentes remarques et prendre en compte les dernières informations reçues.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 09 avril 2021.

4.1. Scolarité

- Retour sur la gestion des fermetures de classe et des incidences sur les services périscolaires ;
- Poursuite de la formation des Agents avec 2 Agents supplémentaires formés au mois de mars sur l'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne ;
- Suite à l'étude de la fréquentation des services garderie matin et soir sur 2019 (période avant COVID-19) et sur 2020/2021, il nous apparaît que les horaires de garderie pour la rentrée 2021 peuvent être modifiés comme suit :
 - * *garderie matin* : 7h30-8h30
 - * *garderie soir* : 16h30-18h30
- Prochaine rentrée : les nouvelles inscriptions aux services périscolaires seront gérées par Madame Virginie COURTIN, Responsable des Services Périscolaires.
Pour le renouvellement des inscriptions des familles déjà inscrites, la mise à jour des informations sur le logiciel sera effectuée directement en ligne par celles-ci.

4.2. Jeunesse

Deux modules de l'aire de jeux doivent être remplacés.

Suite à la présentation de plusieurs propositions émanant de deux sociétés différentes, une pré-sélection est faite par la Commission.

Cependant, il est décidé, par la Commission, de solliciter à nouveau ces deux sociétés afin d'affiner les propositions.

La prochaine réunion aura lieu le 21 mai 2021 à 18 heures.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

5.1. Urbanisme

La Commission s'est réunie les 12 mars et 02 avril 2021 et a émis les avis suivants :

5.1.1. Permis de Construire

- * BOUTILLIER Philippe/DONARD Jessica pour rénovation et transformation d'une ancienne ferme existante (création d'un logement et d'une jacobine)
parcelles cadastrées section A n° 145-2544-3805 – 719, route de la Montagne
demande de pièces complémentaires
- * MUGNIER Christophe/MUGNIER Sophie pour extension de l'habitation et construction d'une piscine
parcelles cadastrées section A n° 526-527-3296-3301 – 155, route de Tettachenaz
demande de pièces complémentaires

5.1.2. Déclarations Préalables

- * BURDET Lionel pour construction d'une piscine de 8 m x 4 m et de 1.50 m de profondeur
parcelles cadastrées section A n° 2657-2660-2663 – 95, chemin des Crêts des Crêts
demande de pièces complémentaires
- * HUGUENIN-RICHARD Virginie pour intégration d'un velux
parcelle cadastrée section A n° 2231 – 1211, route de Proméry
demande de pièces complémentaires
- * DEMOLIS Jérôme pour installation photovoltaïque en toiture
parcelle cadastrée section A n° 3449 – 1792, route de Ferrières
favorable
- * RUDYK Jérôme pour construction d'une piscine enterrée de 5.9 m x 2.88 m et d'une profondeur de 1.50 m
parcelle cadastrée section A n° 3426 – 766, route de Burgaz
favorable
- * MARTELAZ Mathieu pour construction d'un abri de jardin
parcelle cadastrée section A n° 3761 – 299, route de Cluchina
demande de pièces complémentaires
- * PINGET Michel pour construction d'une piscine de 7 m x 3.50 m
parcelle cadastrée section A n° 3057 – 542, route de Cluchina
avis défavorable
- * SPINELLA Alain pour pose d'une clôture et d'un portail
parcelles cadastrées section A n° 3274-3275-3499 – 295, route des Lavorel
favorable
- * LAQUA Johann pour ouverture d'une porte extérieure sur carport et muret de retenue face à la porte d'entrée
parcelle cadastrée section A n° 3912 – 67, chemin de Chantemerle
demande de pièces complémentaires
- * FAVRE Line pour construction d'une pergola
parcelle cadastrée section A n° 3439 – 97, route des Frégnards
favorable

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine » (suite)

5.1. Urbanisme (suite)

5.1.2. Déclarations Préalables (suite)

- * Energies 2C (BURGNIARD Roland) pour pose de panneaux photovoltaïques parcelle cadastrée section A n° 2545 – 315, chemin des Trembles
demande de pièces complémentaires
- * HERAUD Martine pour rénovation de la toiture en tuiles plates ardoisées, création de fenêtres de toit et d'une verrière et remplacement de porte coulissante par une fenêtre à deux battants parcelle cadastrée section A n° 3220 – 201, route des Lavorel
favorable
- * BRIVE-LEVILION Michèle pour division de terrain parcelles cadastrées section A n° 1547-1548-2228 – 154, route du Murgier
favorable
- * ROSSI Fabienne pour pose d'une pergola parcelles cadastrées section A n° 522-523-3203-3208 – 89, route de Tettachenaz
favorable
- * LOCHET Hervé pour construction d'une piscine enterrée de 8 m x 4 m parcelles cadastrées section A n° 3258-3259 – 129, chemin des Cuvattes
demande de pièces complémentaires

5.2. Travaux

5.2.1. Route des Voisins

Les travaux de finition des abords ont eu lieu la semaine du 06 au 09 avril 2021.

5.2.2. Route de Ferrières

Le goudronnage de la cunette a eu lieu le 08 avril 2021.

5.2.3. Route des Caves

L'intervention est prévue fin avril-début mai prochain.

5.2.4. Route de Ferrières/Route des Lavorel

Le chantier avance normalement.

5.2.5. Ecole

- Projet d'extension du parking de stationnement : les devis de trois sociétés ont été reçus et seront analysés lors de la prochaine réunion.
- Extension et création du périscolaire : le démarrage des travaux est prévu pour le 19 avril.

5.3. Gestion du Patrimoine

5.3.1. Salle polyvalente

Pour les montants inférieurs à 100.000 euros H.T., un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) est suffisant. Une société ayant oublié de chiffrer une fenêtre, elle est revenue relever les dimensions et un devis actualisé doit nous parvenir.

5.3.2. Cimetière et Chef-lieu

La reprise des plaques des quatre angles et la réfection du mur du cimetière ainsi que celle des murets au Chef-lieu vont prochainement commencer.

5.3.3. Bâtiments publics du Chef-lieu

Les devis de trois sociétés ont été reçus et seront analysés lors de la prochaine réunion.

5.4. Informations

5.4.1. Route de Ferrières

Des arbres gênent les lignes électriques et télécoms (parcelles cadastrées section A n° 2506-3743-3773). Une action d'entretien va avoir lieu très prochainement.

5.4.2. Energie et Services de SEYSSEL

En 2021, une intervention aura lieu sur le réseau HTA (20.000 volts) entre le poste « Chemin des Écoliers » et le poste « Cluchina », via le poste « Chef-lieu ».

Ensuite, aura lieu la suppression des lignes aériennes concernées.

5.4.3. Projet d'acquisition d'un local commercial

Un appel à projets a été publié et le dépôt des candidatures est prévu jusqu'au 12 avril.

La prochaine réunion aura lieu le 30 avril 2021 à 18h30.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Madame Julie MONTCOUQUIOL

6.1. Randonnée

Deux rendez-vous ont eu lieu avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) :

- le premier, pour une prise de contact et présenter le projet ;
- le second, pour envisager un circuit intercommunal.

La signalétique, en place au départ de la Commune, nécessite d'être complétée par celle de la FFR sur le reste du parcours.

Des combinaisons intéressantes avec l'histoire locale, la faune et la flore ont été identifiées pour créer un véritable parcours à la fois de randonnée pédestre et de découvertes.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle » (suite)

6.2. Association des Parents d'Elèves

Suite à la volonté de l'APE de se recentrer sur son rôle premier, une prise de contact avec l'ancien Président de « Cuvat Loisirs » est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Informations suite au Conseil Communautaire du 23 mars 2021.

1°/ Le lot « serrurerie » du marché public du futur groupe scolaire et périscolaire va être relancé car infructueux.

2°/ Le transfert de la compétence mobilité a été acté.

3°/ Le Budget Primitif 2021 a été voté.

4°/ Les taux des taxes d'ordures ménagères ont été votés. Ils restent inchangés par rapport à ceux de l'année dernière.

5°/ La convention de financement des abris-bus avec la Région Auvergne Rhône-Alpes a été actée.

6°/ Le prochain Bureau Communautaire aura lieu le 13 avril 2021 dans la salle polyvalente de CUVAT (changement de Commune régulier) : tous les Conseillers Municipaux sont invités à y assister.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le 03 mai 2021 à 19 heures 30**

Séance levée à 22h10.